

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 mars 2014

Convocation du 24 mars 2014

Le vingt-huit mars deux mille quatorze à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Aillant sur Milleron.

Présents : Mme Lysiane CHAPUIS, Mme Muguette BOURDOIS, M. Jean-Yves BRAULT, Mme Karine CAILLERE-GAUTIER, M. Michel FOURNIER, Mme Elizabeth GROENEWEG, M. Jordan JACHIMOWIEZ, M. Jonathan LEFRANC, M. Jacques MEHAY, M. Gérard NAUDIN, Mme Christine PASQUET

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Lysiane CHAPUIS, maire, qui déclare les membres du conseil municipal ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Christine PASQUET est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

ELECTION DU MAIRE

M. Jacques MEHAY, le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre onze conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal désigne Mme Karine CAILLERE-GAUTIER et M. Jean-Yves BRAULT assesseurs.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

– Nombre de conseillers présents à l'appel	
n'ayant pas pris part au vote :	0
– Nombre de votants :	11
– Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
– Nombre de suffrages exprimés :	11
– Majorité absolue :	6

Mme Lysiane CHAPUIS obtient 11 voix

Mme Lysiane CHAPUIS est proclamée maire et est immédiatement installée.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Mme le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum.

Mme le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Mme le Maire rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Election du premier adjoint

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

– Nombre de conseillers présents à l'appel	
n'ayant pas pris part au vote :	0
– Nombre de votants :	11

- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Mme Karine CAILLERE-GAUTIER obtient 11 voix

Mme Karine CAILLERE-GAUTIER est proclamée premier adjoint et est immédiatement installée.

Election du deuxième adjoint

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

M. Michel FOURNIER obtient 11 voix

M. Michel FOURNIER est proclamé premier adjoint et est immédiatement installé.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable)

Vu le renouvellement du conseil municipal en date du 23 mars 2014,

Vu l'obligation de procéder au renouvellement des membres du SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME M. Michel FOURNIER, domicilié 16 Les Bellinières – 45230 Aillant sur Milleron, délégué titulaire,

NOMME M. Jacques MEHAY, domicilié 4 Chemin de la Bénardière – 45230 Aillant sur Milleron, délégué titulaire,

NOMME M. Gérard NAUDIN, domicilié 4 Rue de la Ronce – 45230 Sainte Geneviève des Bois, délégué suppléant.

DESIGNATION DE QUATRE DELEGUES TITULAIRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE SAINT MAURICE SUR AVEYRON – AILLANT SUR MILLERON – LE CHARME

Vu le renouvellement du conseil municipal en date du 23 mars 2014,

Vu l'obligation de procéder au renouvellement des membres du syndicat intercommunal de transport scolaire Saint Maurice sur Aveyron, Aillant sur Milleron, Le Charme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME Mme Karine CAILLERE-GAUTIER, domiciliée 2 Route de Fontainejean – 45230 Aillant sur Milleron, délégué titulaire,

NOMME Mme Lysiane CHAPUIS, domiciliée 25 Chemin de la Hullerie – 45230 Aillant sur Milleron, délégué titulaire,

NOMME Mme Muguette BOURDOIS, domiciliée 2 Le Bourg – 45230 Aillant sur Milleron, délégué titulaire,

NOMME M. Jonathan LEFRANC, domicilié 4 La Pouletière – 45230 Aillant sur Milleron, délégué titulaire.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS GATINAIS

Vu le renouvellement du conseil municipal en date du 23 mars 2014,

Vu l'obligation de procéder au renouvellement des membres du syndicat MIXTE DU Pays Gâtinais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME Mme Christine PASQUET, domiciliée 1 Rue du Berry – 45230 Aillant sur Milleron, délégué titulaire,

NOMME Mme Elizabeth GROENEWEG, domiciliée La Claretière – 45210 Louzouer, délégué suppléant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21h00.